

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR & Mr Mourad Guellaty.

Bilan Exercice clos le 31 Décembre 2014 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	11 099	6 679
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	280 382	194 415
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	148 084	115 888
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	20 204	5 756
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	1 771	1 767
AC7- Autres actifs	4.7	9 376	7 727
TOTAL ACTIF		470 968	332 284
 <u>PASSIF</u>			
PA1 - Banque Centrale, CCP		-	135
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	55 064	19 622
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	302 980	274 555
PA5 - Autres passifs	4.10	41 923	10 447
TOTAL PASSIF		399 967	304 759
 <u>Capitaux propres</u>			
CP1 - Capital		68 000	50 000
CP2 - Réserves		277	277
CP3 - Résultats reportés		-	(24 286)
CP4 - Résultat de l'exercice		2 724	1 534
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.11	71 001	27 525
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		470 968	332 284

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 Décembre 2014
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		7 245	10 613
HB 2 - Crédits documentaires		38 198	7 083
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		45 443	17 696
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.12	32 038	37 416
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		32 038	37 416
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	4.13	107 245	136 573
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		107 245	136 573

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2014
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.14	12 471	8 756
PR 2 - Commissions (en produits)	4.15	3 444	3 382
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		723	143
Total produits d'exploitation bancaire		16 638	12 281
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.16	(3 783)	(2 328)
CH 2 - Commissions encourues		(302)	(272)
Total charges d'exploitation bancaire		(4 085)	(2 600)
PRODUIT NET BANCAIRE		12 553	9 681
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.17	(233)	(454)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		310	273
CH 6 - Frais de personnel	4.18	(6 125)	(4 680)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.19	(3 475)	(3 043)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(315)	(252)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 715	1 525
PR8\CH9 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.20	25	20
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.21	(16)	(11)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 724	1 534
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 724	1 534
Résultat net de l'exercice		2 724	1 534
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			(1 999)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 724	(465)
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.24	0,445	0,307

Etat de flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2014
 (Unité : en 1 000 DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Note	Exercice 2 014	Exercice 2 013
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		16 949	12 569
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(3 889)	(2 648)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(53 286)	(77 511)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		28 269	(286 749)
Titres de placements		(14 000)	(6 000)
Sommes versées au personnel et crédoiteurs divers		(5 785)	(4 623)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 169)	(45 091)
Impôts sur les sociétés payés		(16)	(11)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(35 927)	(410 064)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(319)	(674)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(319)	(674)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		40 752	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		40 752	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		4 506	(410 738)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		137 528	548 266
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.22	142 034	137 528

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation-Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 - 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation-Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque fait référence à la circulaire BCT n° 2012-09.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 11 099 KDT et se décompose comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse	2 101	1 754
BCT	8 998	4 925
<u>Total</u>	<u>11 099</u>	<u>6 679</u>

Note 4.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2014, le total de cette rubrique a atteint 280 382 KDT, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	11 990	3 335
Placements	204 476	147 261
Créances rattachées	116	94
Créances sur les Etablissements Financiers	63 430	43 485
<i>Dont Escomptes sans recours</i>	5 229	-
Créances rattachées	417	240
Produits perçus d'avance	(47)	-
<u>Total</u>	<u>280 382</u>	<u>194 415</u>

Note 4.3 - Créances sur la clientèle

4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un solde de 148 084 KDT se répartissant comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Comptes courants débiteurs	6 474	9 788
Escomptes commerciales	6 313	7 880
Crédits à Court Terme	64 019	46 735
Crédits à Moyen et Long Terme	74 032	50 826
Crédits de consolidations	107	316
Impayés	10 926	13 632
Intérêts courus	488	641
Total Créances Brutes	162 359	129 818
Provision Collective	(486)	(211)
Provisions affectées	(8 888)	(8 958)
Agios réservés	(4 901)	(4 761)
Total Créances Nettes	148 084	115 888

4.3.2 - Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Classe	31/12/2014	31/12/2013
Actifs Classés 0	144 644	98 533
Actifs Classés 1	3 080	16 946
Actifs Classés 2	611	317
Actifs Classés 3	589	464
Actifs Classés 4	13 435	13 558
Total	162 359	129 818

4.3.4 - Provision Collective

Conformément à la circulaire aux banques 2012-02, telle que modifiée par les textes subséquent, la banque a constitué au titre de l'exercice 2014 des provisions additionnelles à caractère général dites «provisions collectives» sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) pour un montant de 275 KDT afin d'aboutir à un stock de 486 KDT au 31 décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013
Provisions collectives	486	211

Note 4.4 - Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 20 204 KDT relatif à l'acquisition de titres BTA & BTC auprès de la BCT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
BTA & BTC	20 000	6 000
Produits à recevoir	227	-
Produits perçus d'avance	(23)	(244)
Total	20 204	5 756

Note 4.5 - Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise au 31 décembre 2014 un total de 52 KDT et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 32 KDT.

Note 4.6 - Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014, 1 771 KDT dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31- 12-2013	Acquis./ Cession	V. Brute au 31- 12-2014	Amort. 2013	Cession 2014	Dotations 2014	Amort. 2014	V. Nette au 31- 12-2014
Agencements, Aménagements Installations Immeubles	2 250	13	2 263	(1 141)	2	(137)	(1 276)	987
Matériel de Transport	298		298	(42)		(9)	(51)	247
Matériel Informatique	244	44	288	(84)	18	(44)	(110)	178
Mobilier et Matériel de Bureau	1 059	153	1 212	(903)	11	(70)	(962)	250
Logiciels Informatiques	789	41	830	(717)	31	(47)	(733)	97
	3 055	6	3 061	(3 041)		(8)	(3 049)	12
Total	7 695	257	7 952	(5 928)	62	(315)	(6 181)	1 771

Note 4.7 - Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2014 un solde de 9 376 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Crédits au personnel	5 467	5 340
Charges payées d'avance	114	80
Autres	3 795	2 307
Total	9 376	7 727

Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2014 un solde de 55 064 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts des étab. Bancaires*	48 702	15 697
Dépôts des étab. financiers	6 362	3 925
Total	55 064	19 622

* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis Branch.

Note 4.9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2014 à 302 980 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	239 090	218 152
Dépôts d'épargne	13 426	9 785
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	39 596	23 540
Autres Sommes dues à la clientèle	10 585	22 950
Dettes rattachées	314	142
Intérêts payés d'avance	(31)	(14)
Total	302 980	274 555

Note 4.10 - Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2014, 41 923 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Congés payés et primes au personnel	1 664	1 197
Provisions pour risques et charges	125	159
Dettes sociales	330	-
Etat, impôt et taxes	294	279
Comptes suspens de compensation	38 809	8 122
Autres	701	690
Total	41 923	10 447

Note 4.11 - Capitaux propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 mars 2014 a décidé de réduire le Capital de la banque d'un montant de 22.751.731,395 dinars pour le porter de 50.000.000 dinars à 27.248.260 dinars en ramenant le nombre d'action de 5.000.000 à 2.724.826 par : (1) l'absorption des pertes à concurrence de 22.751.731,395 dinars et ce par l'annulation de 2.275.173 actions de dix Dinars chacune (2) l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire le reliquat de TND 8,605.

A la même date L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 40.751.740 dinars pour le porter de 27.248.260 dinars à 68.000.000 dinars par l'émission de 4.075.174 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars.

Comptablement, l'enregistrement de cette opération a effectivement eu lieu, après accomplissement de toutes les procédures nécessaires, au 13 mai 2014.

A la date du 31 décembre 2014, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2014, s'élève au 31 décembre 2014 à 71 001 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-13	50 000	277	(24 286)	1 534	27 525
Affectation du résultat 2013			1 534	(1 534)	0
Réduction du capital	(22 752)		22 752		0
Augmentation du capital	40 752				40 752
Distribution de bénéfices					0
Résultat au 31-12-14				2 724	2 724
Solde au 31-12-14	68 000	277	0	2 724	71 001

Note 4.12 - Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2014, 32 038 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	28 317	37 416
Prêts à terme non encore livrés	3 721	-
Total	32 038	37 416

Note 4.13 - Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2014, 107 245 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Garanties reçues des banques installées en Tunisie	94 027	121 675
Garanties financières reçues de la clientèle	6 057	6 609
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	6 821	8 000
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	340	289
<u>Total</u>	<u>107 245</u>	<u>136 573</u>

(*)Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.14 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 12 471 KDT contre 8 756 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	4 620	4 088
Intérêts sur créances sur la clientèle	7 851	4 668
<u>Total</u>	<u>12 471</u>	<u>8 756</u>

Note 4.15 - Commissions (en produits)

Les commissions en produits s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 444 KDT contre 3 382 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Chèques, effets, virements et tenue de compte	956	956
Commission d'intermédiation	37	-
Opérations de commerce extérieur	953	1 050
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	634	510
Gestion, étude des engagements	516	448
Monétique	227	197
Autres commissions	121	221
<u>Total</u>	<u>3 444</u>	<u>3 382</u>

Note 4.16 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 783 KDT contre 2 328 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	2 230	1 097
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 553	1 231
<u>Total</u>	<u>3 783</u>	<u>2 328</u>

Note 4.17 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan passif

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et pas totalisent au 31 décembre 2014 un solde de 233 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(751)	(811)
Dotation pour provision collective	(275)	(75)
Reprise de provisions sur risque de crédit	822	258
<i>issue d'un abandon de créances</i>	259	-
<i>issue d'une baisse de l'engagement (recouvrement)</i>	563	258
Pertes sur risque de crédit suite aux abandons de créances	(285)	(37)
Coût Net du Risque de crédit	(489)	(665)
Provisions pour Risques & charges Divers	(101)	(121)
Reprise de provisions pour charges divers	357	332
Dotation nette de provisions de l'exercice	(233)	(454)

Note 4.18 - Frais de Personnel;

Les frais de personnel ont atteint au 31 décembre 2014 un total de 6 125 KDT contre 4 680 KDT au décembre 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération de personnel	5 125	3 946
Charges sociales et autres cotisations	813	640
Autres charges liées au personnel	187	94
<u>Total</u>	<u>6 125</u>	<u>4 680</u>

Note 4.19 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2014 un total de 3 475 KDT contre 3 043 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Loyers, Eau et Electricité	1 185	906
Frais de licences informatiques	465	436
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	465	464
Frais de communication	277	267
Divers honoraires	173	187
Frais divers d'exploitation	910	783
<u>Total</u>	<u>3 475</u>	<u>3 043</u>

Note 4.20 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2014 un solde de 25 KDT contre 20 KDT au 31 décembre 2013.

Note 4.21 - Impôt sur les sociétés

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable au titre de l'exercice 2014 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	2 724
- Charges non déductibles (réintégrations)	1 597
- Produits non imposables (déductions)	(4 321)
- Résultat fiscal	0
<u>Taux d'impôt</u>	<u>35 %</u>

- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	16
--	----

Note 4.22 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2014, 142 034 KDT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	11 099	6 679
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	185 952	150 595
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires.	(55 017)	(19 746)
<u>Total</u>	<u>142 034</u>	<u>137 528</u>

AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 4.23 - Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup. à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	11 099	0	0	0	0	0	11 099
Créances sur les établissements bancaires et financiers	190 693	17 500	36 181	23 177	0	12 831	280 382
Créances sur la clientèle	15 389	6 881	2 551	85 631	32 614	5 018	148 084
Portefeuille-titres commercial	0	0	20 204	0	0	0	20 204
Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	52	52
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	1 771	1 771
Autres actifs	0	0	0	949	4 775	3 652	9 376
Total	<u>217 181</u>	<u>24 381</u>	<u>58 936</u>	<u>109 757</u>	<u>37 389</u>	<u>23 324</u>	<u>470 968</u>
PASSIFS							
• BCT et CCP	0	0	0	0	0	0	0
• Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	40 224	0	0	0	0	14 840	55 064
• Dépôts et avoirs de la clientèle	283 629	8 592	6 773	940	0	3 046	302 980
• Ressources spéciales	0	0	0	0	0	0	0
• Autres passifs	40 211	0	0	0	0	1 712	41 923
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	71 001	71 001
Total	<u>364 064</u>	<u>8 592</u>	<u>6 773</u>	<u>940</u>	<u>0</u>	<u>90 599</u>	<u>470 968</u>
Position nette	<u>(146 883)</u>	<u>15 789</u>	<u>52 163</u>	<u>108 817</u>	<u>37 389</u>	<u>(67 275)</u>	<u>0</u>

Note 4.24 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net (en DT)	2 724 264	1 534 496
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	2 724 264	1 534 496
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 125 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	0,445	0,307

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2014.

Note 4.25 - Transactions avec les parties liées

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2014 s'élève à 290 KDT HT.

2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2014, sont comme suit:

-67% et 70% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 61% et 62% en 2013, en ce qui concerne ABC Tunisie.

-33% et 30% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 39% et 38% en 2013, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2014, 1 488 KDT HT. En contre partie la banque a refacturé de sa part un total 2 008 KDT HT au titre de la même période.

3. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu 5 KDT comme rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé 146 KDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.

4. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu 115 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis Branch et a payé 11 KDT en tant que rémunération des placements de cette dernière.

5. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu 4 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC BARHAIN (B.S.C).

6. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu 476 KTD comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL ainsi que 7 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC IB Londres.

7. Durant 2014, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture des certains risques encourus. Au 31/12/2014, la somme de ces garanties s'élève à 89 456 KTD.

8. De sa part, ABC Tunisie a donné en faveur de ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 560 KTND.

9. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2014 sont composés d'une rémunération brute de 446 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 17 KDT.

10. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevée à 380 KTD.

Note 4.26 - Affaires contentieuses :

Il est à signaler les faits juridiques suivants :

Affaire 1

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis Branch et ABC Tunisie en réclamant la somme de 3 000 000 DT objet desdits transferts; Le client a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une action au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance ainsi qu'en appel.

En date du 09 février 2011, la même relation a intenté un pourvoi en cassation pour la même affaire.

En date du 14 Juin 2011, la cour de cassation a instauré le renvoi de l'affaire à la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En date du 21/05/2013, la Cour d'Appel a confirmé le jugement de 1ère Instance rendu en faveur de la banque.

En date du 02/06/2014 la banque a notifié la décision du tribunal à la partie adverse. Cette dernière a intenté de nouveau un pourvoi en cassation. La date de la prochaine audience n'est pas encore fixée.

Affaire 2

Une deuxième relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 TND. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire (Affaire 1).

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire pour annoncer son jugement pour une date ultérieure.

Note 4.27 - Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2015. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 71 001 KDT et un résultat bénéficiaire de 2 724 KDT.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.26). L'issue finale de ce procès ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant nos observations sur le système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction.

Tunis, le 18/03/2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia LOUZIR**

**Cabinet Mourad Guellaty
Mourad Guellaty**

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de Crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur six relations. Au 31/12/2014, la somme de ces garanties s'élève à 89 456 KDT. Les dites garanties sont rémunérées à 0,01% de leurs montants dans la limite de 250 USD par année et ce conformément à la convention conclue le 20 Avril 2009 entre les deux banques. En 2014 la commission payée par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 465 TND soit l'équivalent de 250 USD.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont voici les principaux volumes réalisés:

1. ABC Tunisie a donné en faveur d'ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 560 KDT.

2. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2014 est de 290 KDT (hors taxes) ;

3. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées dans les deux sens comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 33% et 30% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 67% et 70 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 448 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 2 008 KDT (hors taxes).

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.

4. Le Directeur Général d'ABC Tunisie, a bénéficié en 2013 d'un crédit d'un montant de 850 KDT. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2014 est de 700 KDT. Ce crédit a généré courant 2014 des intérêts pour un montant de 51 KDT.

Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Septembre 2013.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 445 596 dinars, d'avantages en nature d'une valeur de 17 400 dinars et d'une dotation aux provisions pour congés payés de 18 161 dinars.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevée à 379 878 KDT.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantage à court terme	481 157 (*)	18 161	379 878	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paieement en action	-	-	-	-
Total	481 157	18 161	379 878	-

(*) Le montant tient compte de la dotation aux provisions pour congés payés constatée en 2014 pour 18 161 dinars.

Tunis, le 18/03/2015

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad Guellaty